

**Savez-vous ce qui changera demain
si jamais le projet de loi conduit par Madame Marisol Touraine est adopté ?**

LETTRE AUX ASSURÉS SOCIAUX : MOBILISEZ-VOUS !

Savez-vous que la généralisation du tiers payant engendrera une surcharge administrative très chronophage pour votre médecin ? Celui-ci est là pour vous soigner, non pour contrôler l'ouverture de vos droits et surveiller le règlement de ses honoraires tout en guettant les incontournables erreurs administratives puisque, en plus des nombreuses caisses d'assurance-maladie, environ 550 assureurs complémentaires et mutuelles sont concernés !!!

Savez-vous que ce tiers payant aura un coût et qu'il sera financé par une augmentation de vos cotisations obligatoires et complémentaires ?

Savez-vous que l'assurance-maladie aura auprès de votre banque un droit de prélèvement direct du "reste à charge" (par exemple, la partie non remboursable de chaque boîte de médicament, dénommée "franchise") ? Êtes-vous prêt(e) à communiquer vos coordonnées bancaires ?

Savez-vous que le choix du médecin traitant ne se fera plus que dans une liste agréée par votre mutuelle ?
Votre médecin homéopathe y figurera-t-il ?

Savez-vous que les mutuelles pourront décider des prises en charge qu'elles rembourseront, en fonction de protocoles préétablis, voire du type de soins prodigués ? Qu'en sera-t-il alors de vos **traitements homéopathiques** ?

Savez-vous que demain les données médicales vous concernant pourront être en libre accès ("open data") ? Qu'en sera-t-il du secret médical, sachant qu'il s'agit là d'un marché juteux pour les assurances, sans compter le risque de captation de ces données par des hackers informatiques ?

N'hésitez pas à discuter de cette "réforme" avec votre médecin homéopathe et signez la grande pétition nationale qui sera remise au Sénat en septembre.

Pensez également à adhérer à l'association européenne des patients soignés par homéopathie, l'association Homéo-Patients France (AHP France) ; votre médecin vous fournira des bulletins d'adhésion.